

Demandes de documents

d'Edmonton-Sud-Est (M. Kilgour), et des avis de motion nos P-10 et P-11 inscrits au nom du député de Burnaby—Kingsway (M. Robinson).

Motion no P-6

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de la correspondance de Herbert Norman relative à des contacts ou des rencontres avec l'espion soviétique Richard Sorge, au Japon, en 1940 et 1941, ainsi que de la correspondance de Herbert Norman relative à des contacts ou des rencontres avec l'espion soviétique Kim Philby, en Égypte, en 1957.

Motion no P-7

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de la transcription du témoignage fait par Elizabeth Bentley le 14 août 1951 devant le Congrès des États-Unis, de même que de la documentation connexe du gouvernement des États-Unis, des réponses internes du gouvernement aux communications reçues et des réponses du gouvernement au gouvernement des États-Unis.

Motion no P-8

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie des dossiers du gouvernement sur la nature des relations entre Herbert Norman et tout organisme de sécurité de l'État de l'Union soviétique ou de tout autre pays membre du Pacte de Varsovie.

Motion no P-10

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer devant la Chambre copie de toutes les propositions examinées à la réunion complémentaire de Vienne de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, entre le 1^{er} août 1987 et le 19 janvier 1989.

Motion no P-11

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer devant la Chambre copie de tous les documents et propositions examinés à la réunion d'information de Londres, la première réunion plénière tenue pour assurer le suivi de la réunion de Vienne de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui a eu lieu du 18 avril au 12 mai 1989, à Londres, en Angleterre.

M. Cooper: Monsieur l'Orateur,

La Motion présentée par l'honorable député est inacceptable pour les raisons suivantes:

1) Les trois motions déposées par l'honorable député concernent principalement la sécurité du Canada, qui incombe au Solliciteur général, dont la réponse sur le cas de Herbert Norman figure dans les réponses aux questions *69, *70, *71 et 72 auxquelles on a répondu aujourd'hui.

2) La position du gouvernement sur le cas Norman a été donnée dans une réponse à une question durant le débat sur une motion d'ajournement le 28 mai 1987.

3) Comme l'a indiqué le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures le 10 avril 1987, Herbert Norman a été un employé du ministère des Affaires extérieures et tous les renseignements qui peuvent être rendus publics, conformément à la Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, l'ont été.

4) Depuis un mois, le personnel du ministère des Affaires extérieures réexamine les documents en vertu des demandes d'accès à l'information reçues jusqu'à pré-

sent. Aucune preuve ne permet d'affirmer que Herbert Norman était un agent de renseignements pour l'Union soviétique, ou pour toute autre puissance étrangère.

5) En outre, les agents du Ministère ont reçu des instructions pour réaffirmer que tous les documents du Ministère concernant Herbert Norman ont été recueillis et examinés, autrement dit, de réaffirmer que des documents pertinents ne demeurent pas introuvés dans quelque dossier aux archives.

6) Cet examen des dossiers du Ministère portera sur toute la période du service de Norman au Ministère. C'est un exercice qui requiert beaucoup de ressources et qui demandera un certain temps. Il faut espérer que cet effort assurera que les historiens disposeront de tous les documents relatifs aux services de M. Norman au sein du Ministère.

Je demanderais donc au député de retirer ses motions.

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai un petit problème à propos des motions nos P-6, P-7 et P-8, car le député ne se trouve pas à la Chambre. Si l'un de ses collègues voulait les faire renvoyer pour débat ultérieur, nous pourrions le faire.

M. Cooper: Puis-je le faire, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Paproski): Oui.

M. Cooper: Je demande donc qu'on les renvoie pour débat ultérieur.

Le président suppléant (M. Paproski): Les motions nos P-6, P-7 et P-8 sont renvoyées pour débat ultérieur.

Le député de Burnaby—Kingsway ne se trouve pas lui non plus à la Chambre.

M. Cooper: Monsieur le Président, je suis prêt à communiquer les réponses à la Chambre, après quoi un des députés néo-démocrates pourrait répondre.